

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Fédération gabonaise d'athlétisme : Taty candidat

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

IL aura fallu attendre vingt-quatre heures avant la date butoir, pour enregistrer la première candidature à l'élection prochaine du président de la Fédération gabonaise d'athlétisme amateur. Anacleth Mathieu Taty, un nom bien connu du milieu, a en effet, déposé son dossier, hier, au Comité national olympique gabonais. Ce dernier a d'ailleurs fait une déclaration à la presse, après avoir accompli son acte.

À cette occasion, il a largement évoqué la vision qui est la sienne pour relancer une discipline sportive qui, aujourd'hui, se trouve au creux de la vague.

Pour ce faire, l'homme entend se faire accompagner d'hommes et de femmes "dynamiques", mais également, par-dessus tout, issus du milieu de l'athlétisme. Il a cité entre autres, Jacques Obame Essono, Jean-Baptiste Magambou et Thony Zue, respectivement, candidats aux postes statutaires de vice-président, secrétaire général et trésorier général.

Le but étant de mettre en musique un programme d'actions qui met en avant la redynamisation des ligues provinciales. Ce

d'autant plus que, estime-t-il, sans ces entités de base, "l'existence pratique" d'une fédération ne peut avoir de sens.

"Il serait déloyal, sinon injuste, de prétendre œuvrer pour la promotion de l'athlétisme sans associer les ligues au premier rang, car ce sont elles qui découvrent la matière première, qui est ensuite transformée en produit fini. Ce sont elles qui inculquent les premières notions techniques aux athlètes. Et ce sont encore elles qui préparent, durant toute l'année sportive, les athlètes aux rendez-vous importants", a-t-il soutenu.

Aussi, entend-il impliquer les anciennes gloires de cette discipline dans ce qu'il qualifie de "vaste programme". Ces derniers joueraient ainsi, selon lui, des rôles de conseillers dans la mission de refonte de l'athlétisme gabonais. "Nous allons créer un poste de Manager général dont la mission sera, entre autres, de négocier la participation de nos athlètes aux compétitions à des conditions acceptables ; ainsi que d'assurer le suivi, voire l'encadrement de nos athlètes", a-t-il également expliqué.



Anacleth Mathieu Taty a fait part de ses ambitions pour l'athlétisme au Gabon

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE
L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

No de Prêt : 8582 GA

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN CHARGE DE LA CONDUITE DE L'ENQUÊTE SUR L'IMPACT COVID DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI

No de référence : AMI/CS/11-2020/UCP-PRODECE du 23/09/2020

- La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque effectuera les paiements qu'à la demande de l'ÉTAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ÉTAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.
- Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite les services d'un **consultant individuel en charge de la conduite de l'enquête sur l'impact COVID dans le secteur de l'emploi**.
Sous l'autorité du Directeur Général de l'ONE et, avec l'étroite collaboration de l'UCP, le (la) consultant, aura pour missions d'appuyer les équipes de l'ONE et celles de la Direction Générale du Travail et de la Direction Générale de la Santé et de la Sécurité au Travail (DGSST), dans la conduite d'une enquête auprès des opérateurs économiques et des Maîtres Artisans.
- Les différentes tâches sont détaillées dans les Termes de référence.
- Le PRODECE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services. Ces informations doivent être fournies au moyen d'un dossier comprenant :
 - Une lettre de motivation ;
 - Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission, avec mention des références professionnelles en rapport avec la mission sus-indiquée ;
 - Une copie du ou des diplôme(s) légalisés ;
 - Les attestations certifiées pour les déclarations figurant dans le CV.
- Le Consultant devra :
 - Avoir un niveau d'étude minimale de BAC+5 en économie, économétrie ou Statistiques ;
 - Justifier d'une solide expérience (au moins 7 ans) dans la conduite des enquêtes en lien avec le secteur de l'emploi ;
 - Avoir réalisé au moins deux missions similaires ;
 - Justifier de références des expériences dans la conduite d'enquête et des études d'impact, accompagnées des attestations de bonne exécution.
- Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).
- Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.
- Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence (TDR) à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville - Gabon ; ou par téléphone au n° + 241 011 44 28 78 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com ;
- Les plis porteront la mention suivante « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN CHARGE DE LA CONDUITE DE L'ENQUÊTE SUR L'IMPACT COVID DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI** ».
- Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessus en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **vendredi 09 octobre 2020 à 12 heures** (heure locale).
- L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination (UCP) du PRODECE
B.P. : 1269 Libreville - Gabon
Quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)
Tél. + 241 011 44 28 78 - email : ucp.prodecegabon@gmail.com